

Programme de valorisation des produits de contrefaçon

La détection et la confiscation des produits de contrefaçon sont de plus en plus efficaces, posant de nouveaux défis logistiques et environnementaux aux autorités nationales.

Les produits de contrefaçon sont généralement incinérés à ciel ouvert, broyés, écrasés ou enterrés dans une décharge, la méthode précise variant selon la nature des marchandises à détruire. Selon le contexte, les dons sont également possibles. Le problème est que les méthodes telles que l'incinération à ciel ouvert, qui est un moyen efficace de supprimer définitivement les produits du marché, peuvent avoir des effets dévastateurs à long terme sur l'environnement et sur la santé. Pour réduire au minimum l'impact sur l'environnement, il faut des installations et des compétences spécialisées ainsi qu'un haut niveau de collaboration entre les parties prenantes.

Du point de vue de la propriété intellectuelle, la première mesure à prendre est d'écarter toute possibilité de retrouver ces produits sur le marché. Aujourd'hui s'ajoute une autre étape pour les offices de propriété intellectuelle, à savoir : trouver des méthodes de recyclage ayant une meilleure empreinte environnementale, créatrices d'emplois et présentant d'autres avantages. Au Royaume-Uni par exemple, le gouvernement a résolu ce problème en

répartissant les tâches de recyclage entre plusieurs organismes publics et des organisations à but non lucratif.

En Afrique du Sud, la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) a découvert non seulement qu'il était possible d'éliminer les produits de contrefaçon de manière écologique mais aussi que cela pouvait être créateur d'emplois et apporter des revenus supplémentaires à l'office de la propriété intellectuelle. Le CIPC réalise actuellement l'essai pilote d'un programme visant à recycler et à valoriser les produits de contrefaçon saisis plutôt qu'à les détruire. Les objets sont démontés et utilisés pour fabriquer entièrement de nouveaux vêtements tels que des tabliers ou autres articles, sans aucune trace de la fausse marque de l'article d'origine. Pour masquer encore l'origine des nouveaux articles, certains sont peints par des artistes locaux.

Le programme sud-africain a pour avantage de créer des emplois et vise tout particulièrement à ce que des femmes soient recrutées pour y participer. Le gouvernement s'attache actuellement à faire adopter ce projet, qui est toujours en phase pilote, par les titulaires de droits correspondants. Ce programme s'avère prometteur pour trouver une solution à une pratique néfaste à l'environnement, à savoir la destruction des produits de contrefaçon saisis comme les vêtements et les sacs.

Effet escompté

Créer un système écologique de recyclage et de valorisation des produits de contrefaçon saisis. Créer des emplois et générer des revenus supplémentaires pour l'office de la propriété intellectuelle.

Favoriser le travail d'artistes locaux et veiller à ce que des femmes soient recrutées pour y participer.

Bénéficiaires

La réduction des effets négatifs de la destruction sur l'environnement et la santé est bénéfique au grand public.

Les autres bénéficiaires sont les personnes employées par le programme, les consommateurs des produits valorisés et l'office de la propriété intellectuelle qui peut percevoir ainsi des revenus supplémentaires. Cette solution est bénéfique aussi aux titulaires des droits car les produits saisis contrefaisant leurs produits sont supprimés du marché, sans les effets négatifs d'une destruction.

Aspects à prendre en considération pour la mise en œuvre

- Les programmes de recyclage et de valorisation pourraient facilement être reproduits dans d'autres pays.
- La mise en place d'un tel programme peut nécessiter des ressources importantes car il faut recruter les bonnes personnes pour réussir à valoriser et commercialiser les produits, acheter les moyens de production et les outils, créer des canaux de distribution, etc. Le niveau des ressources nécessaires dépend en partie du volume des produits en question.
- Les titulaires des droits risquent d'accepter difficilement que les produits de contrefaçon saisis ne soient pas détruits. Il est donc important de les impliquer dans le processus.